



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
COMMUNE D'ANGERVILLE LA MARTEL

1 LE BOURG ROUTE DE L'EGLISE

76540



Objet :
Réunion du Conseil Municipal

Angerville-la-Martel
le 16 mars 2026

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la Salle
de conseil le

Vendredi 20 mars 2026
A 19 heures 00.

Ordre du jour :

- Election du Maire
- Désignation du nombre d'adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture de la charte de l'Elu local.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire
Laurent VASSET

*******POUVOIR*******

Je soussigné(e),
donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 20 mars 2026.
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à ANGERVILLE-LA-MARTEL Le.....

Signature précédée de la mention :

Bon pour pouvoir et signer

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Date de la réunion : 20 mars 2026 à 19 heures

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Présents : 15

Le conseil municipal de la commune d'ANGERVILLE LA MARTEL régulièrement convoqué le 20 mars 2026 par Monsieur Laurent VASSET, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre VARIN, doyen d'âge.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Laurent VASSET	Nadine LEGOUTEUX
Apolline MAUDET	Eric HAUCHARD
Marie-Christine POUSSIGUE	Pascal SEYER
Brigitte DESJARDINS	Cyril BENARD
Laëtitia FAUVEL	Olivier LE SAUX
Emma MONOT	Alexandre BUREL
Marion NOEL	Jean-Charles JOLLY

Absents excusés : /

Madame Nadine LEGOUTEUX a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

8/2026 : ELECTION DU MAIRE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 15 Vote : 15 Pour : 15

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour Laurent VASSET

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

Elit Monsieur Laurent VASSET, Maire de la commune d'ANGERVILLE LA MARTEL.

Installe Monsieur Laurent VASSET en qualité de maire de la commune d'ANGERVILLE LA MARTEL.

Autorise Monsieur Laurent VASSET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9/2026 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 15 Vote : 15 Pour : 15

Le conseil municipal de la commune d'ANGERVILLE LA MARTEL régulièrement convoqué le 20 mars 2026 par Monsieur Laurent VASSET, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, maire.

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal d'ANGERVILLE LA MARTEL étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

Décide de fixer à 4, le nombre d'adjoints au maire,

Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10/2026 : ELECTION DES ADJOINTS

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 15 Vote : 15 Pour : 15

Le conseil municipal de la commune d'ANGERVILLE LA MARTEL régulièrement convoqué le 20 mars 2026 par Monsieur Laurent VASSET, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, maire.

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste d'Éric HAUCHARD

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

Elit la liste d'Éric HAUCHARD

Installe

- Monsieur Éric HAUCHARD en qualité de 1^{er} adjoint
- Madame Nadine LEGOUTEUX en qualité de 2^e adjointe
- Monsieur Pascal SEYER en qualité de 3^e adjoint
- Madame Apolline MAUDET en qualité de 4^e adjointe.

Autorise Monsieur Laurent VASSET à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La charte de l'élu local a été lu par Monsieur le Maire et remise à chaque conseiller.

La séance a été levée à 19 heures 25.

Délibérations prises lors de la séance du 20 mars : N°8/2026 à 10/2026.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Sont présents les Conseillers Municipaux suivants :

Laurent VASSET	Emma MONOT
Éric HAUCHARD	Pierre VARIN
Nadine LEGOUTEUX	Jean-Charles JOLLY
Pascal SEYER	Alexandre BUREL
Apolline MAUDET	Marion NOEL
Laëtitia FAUVEL	Brigitte DESJARDINS
Olivier LE SAUX	
Cyril BENARD	

Les Membres du Conseil Municipal présents **adoptent**, à l'unanimité, le procès-verbal.

Maire – Président de séance

Laurent VASSET



Secrétaire de séance

Nadine LEGOUTEUX



